



# L'Etat sera libre, social, mais – de justesse – pas solidaire

**CONSTITUANTE** • La première séance plénière, consacrée avant tout aux principes fondamentaux, n'a pas manqué de piment: premier article entériné au vote nominal, flottements procéduriers, problèmes de traduction, tout y était!



STÉPHANIE BUCHS  
JEAN GODEL

Les principes fondamentaux ont fait transpirer les constituants hier après midi. Alors que l'analyse de 21 thèses, correspondant à autant de futurs articles, était prévue pour cette première séance plénière de la «lecture zéro», il leur a fallu pas moins d'une heure et demie et de nombreuses tribulations pour arracher le seul premier article de la Constitution: «Le canton de Fribourg est un Etat de droit libre, démocratique et social.» Peu habitués à fonctionner en plénière, les constituants se sont fait prendre, il faut bien le dire, au piège de la procédure.

Cinq amendements ont été déposés pour ce premier article. Au final, un seul a été retenu, celui supprimant la notion d'Etat «solidaire». Une lutte gauchedroite a fait rage autour de la question. C'est le PDC qui a avancé la proposition: «Il n'est pas adéquat de qualifier, ici, dans les principes fondamentaux, un Etat seul de solidaire, a rapporté Claude Schenker (Fribourg), pour qui le préambule serait mieux adapté. C'est avant tout aux citoyens d'être solidaires. Demander cela à l'Etat va à l'encontre du principe de subsidiarité.» Denis Boivin (r, Fribourg), suivi d'une partie de son groupe, a abondé: «Solidaire d'Etat à Etat, oui, mais d'Etat aux citoyens, cela n'a pas de sens et est contre-productif.»

## LE GYMKHANA DU VOTE

Les groupes PS, PCS et Citoyen ont fermement défendu la cause: «Il n'y a pas que la solidarité avec l'extérieur du canton, il y a aussi celle à l'interne, celle des nantis envers les défavorisés», a souligné un Ambros Lüthi (s, Fribourg) déterminé à empêcher le «dépeçage» de l'Etat social. Cet Etat social dont parlait déjà Jean-Jacques Rousseau, a ironisé Erika Schnyder (s, Villars-sur-Glâne): «Avons-nous fait tant de progrès pour nous passer de la notion?»

Résultat des courses: il s'est trouvé 57 constituants – contre 56! – pour biffer «solidaire». Ceci lors d'un vote à l'ancienne, debout, sans système informatique, le serveur réservé au Grand Conseil n'étant pas encore prêt...



Les services d'un interprète n'auront pas permis aux constituants de résoudre tous les problèmes de traduction causés par les amendements déposés!

VINCENT MURITH

Le président du groupe socialiste Alain Berset (Bellfleur) s'est alors empressé de demander un vote nominal, une procédure prévue par le règlement. Peine perdue: une fois encore, c'est non. Une autre partie des radicaux, emmenés par Antoinette de Weck (Fribourg), favorable au terme «solidaire», a par contre demandé la suppression du qualificatif «social»: proposition balayée.

## ESSAYÉ, PAS PU!

Par l'intermédiaire de Nathalie Defferrard (Siviriez), le groupe Citoyen a tenté, toujours pour ce premier article, de faire passer trois autres modifications: remplacer «Etat libre» par «Etat

garant des droits fondamentaux», ajouter la notion de laïcité de l'Etat, enfin, affirmer clairement que «Le pouvoir appartient au peuple». Essayé, mais pas pu! Tout cela a été rejeté. Ces amendements ont d'ailleurs posé, dans la pratique, le problème du bilinguisme: comment traduire «garant des droits fondamentaux» en allemand? Tout le monde ou presque y est allé de sa proposition, jusqu'à l'interprète qui a été appelé à la rescousse... Il aura fallu de nombreuses tergiversations, agrémentées d'un certain flottement – voire d'un flottement certain – pour venir à bout de ces points sensibles.

Faut-il faire du respect des principes éthiques dans l'économie l'un des buts de l'Etat, à côté de la promotion du bien commun, du développement durable, du respect de la diversité culturelle, de la justice et de la sécurité sociale, enfin du respect et de la protection de la dignité de l'homme (tous buts acceptés)? Pour les radicaux, il y a là une ingérence inacceptable de l'Etat dans l'économie. Vision trop restrictive, oppose-t-on à gauche. «Quand l'économie va mal, elle oublie vite cette définition élargie, en tout cas à cet endroit de la Constitution – on ne saura pas vraiment pourquoi. En face, les répliques fusent. Pour Françoise Ducrest, (cit, Villars-sur-Glâne), la famille traditionnelle est une notion qui ne correspond plus à la réalité, le dernier recensement fédéral le prouve: «C'est aux familles atypiques que l'Etat doit avant tout son soutien.» On en restera au compromis qu'elle propose: l'Etat soutiendra «les familles». JnG

## Neuf nouveaux constituants

Neuf nouveaux constituants ont prêté serment hier après midi en ouverture de séance. «Vingt-deux ont démissionné, dont 10 depuis septembre 2001, c'est trop», a regretté Katharina Hürlimann (r, Chiètres), présidente. Insistant sur la nécessité pour l'assemblée de se stabiliser, elle a conseillé aux potentiels démissionnaires de prendre le temps de discuter avec le Bureau ainsi qu'avec leurs collègues avant de faire le pas. «Le côté positif est la motivation que nous apportent les nouveaux élus», a-t-elle cependant fait remarquer. Malgré ces neuf «nouveaux», il reste une place à repouvoier: celle de Charles Guerry (s, Fribourg), qui vient d'annoncer sa démission. Il n'a pas encore été procédé à son remplacement. SB

## Fribourg et les JO: un soutien moral

«BERN-MONTREUX 2010» • Le Conseil d'Etat dit «oui mais» au comité d'initiative.

Le Conseil d'Etat vous remercie d'associer le site de Fribourg à votre ambitieux projet. Il voit notamment dans l'attribution d'une partie des épreuves de hockey sur glace à notre canton la reconnaissance de son rôle sur les plans sportif, géographique, économique et touristique». Le gouvernement, qui vient d'écrire au Comité d'initiative pour les Jeux olympiques d'hiver «Bern-Montreux 2010», adhère au «concept» de cette candidature. Mais son engagement se limite, pour l'heure, à une participation au comité d'initiative.

Le gouvernement «ne peut pas s'engager à soumettre cette année au Grand Conseil un décret portant sur le financement des infrastructures sportives et une garantie de déficit». Il s'agirait de 12 millions pour les investissements, et de 15 mio pour la garantie de déficit. Pour le Conseil d'Etat, les critères de répartition intercantonale et les choix opérés pour les sup-

ports juridiques «nécessitent un réexamen et une discussion». S'il est exact, par exemple, que la construction d'une nouvelle piste de glace est à l'ordre du jour à Fribourg, «elle ne relève pas de la responsabilité primaire du canton», rappelle l'exécutif.

## LA PORTE RESTE OUVERTE

De plus, l'attribution des disciplines sportives devrait être affinée. Fribourg ne saurait se contenter des seules épreuves éliminatoires de hockey sur glace, qui ne justifieraient pas l'importance des investissements souhaités. Et l'attribution du «short track» au site fribourgeois «étoile» dans la mesure où elle a pour conséquence des investissements importants dans une perspective de développement durable». Voilà pourquoi, tout en réitérant son intérêt à cette candidature, le canton ne veut pas s'engager plus avant pour l'instant. Mais la porte reste ouverte. LR

## Trois experts autour du projet de Fac de médecine privée

UNIVERSITÉ • La commission d'experts chargée d'évaluer le projet de rapprochement avec le groupe de cliniques privées Hirslanden est constituée.

Le groupe d'experts qui doit évaluer le projet d'une Faculté de médecine privée impliquant l'Université de Fribourg et le groupe de cliniques Hirslanden est formé. Le 13 décembre, le Conseil d'Etat avait décidé de mandater cette commission avant de donner le feu vert à la réalisation d'une étude de détails.

Le premier de ces experts – ils sont trois – s'appelle Peter Nippert, directeur de l'Institut pour les questions d'études et de formation à la Faculté de médecine de l'Université de Münster en Westphalie, en Allemagne. Selon le Conseil d'Etat, il est un spécialiste de l'évaluation et de l'accréditation des programmes d'études en médecine. En 1999, il a d'ailleurs pris part à l'évaluation des facultés de médecine suisses dans le cadre de la phase pilote de l'accréditation de l'enseignement dans ce domaine.

Urs Birchler, de BDO Visura, entreprise spécialisée dans le conseil et la révision auprès des PME analysera, lui, les aspects qui concernent la santé publique, la planification hospitalière, ou l'économie politique. D'après l'exécutif cantonal, M. Birchler peut se prévaloir d'une grande connaissance du système de santé en Suisse,

lui qui fut conseiller d'Etat zouglois et directeur de la Santé publique.

Quant à Nils Soguel, professeur et responsable de l'unité finances publiques à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) à Lausanne, c'est un spécialiste de la gestion, de l'organisation et des finances publiques.

## AVANT LA FIN DU PRINTEMPS

Ces experts auront notamment pour mandat d'examiner si les modes de financement ou l'intégration du projet dans le paysage universitaire suisse sont possibles. Dans cette nouvelle Faculté de médecine, financée par une fondation, les étudiants, après trois ans à l'université, termineront leur formation dans les cliniques privées Hirslanden, ce qui serait unique en Suisse.

Les experts vont maintenant prendre contact avec les initiateurs du projet. L'un d'entre eux, le professeur Marco Celio, directeur du département de médecine de l'université, s'avoue satisfait de ce choix: «Nous ne connaissons pas bien ces personnes, mais elles ont une bonne réputation ainsi que de l'expérience dans ce domaine». Leur rapport est attendu avant la fin du printemps. OD

PUBLICITÉ



Soldes  
**50%**  
sur un grand choix de lunettes de marque

Vos magasins d'optique dans le canton de Fribourg

Fribourg

Pérolles Centre

Tél. 026 347 32 50

Villars-sur-Glâne

Centre commercial Jumbo

Tél. 026 401 40 25

**VISILAB**

VOS LUNETTES EN UNE HEURE

Valable jusqu'au 16 février 2002, avant l'arrivée des nouvelles collections.

Non cumulable avec d'autres avantages. [www.visilab.ch](http://www.visilab.ch)

VISILAB LABEL DE QUALITÉ SUISSE